

# FORFAIT AMBULANCE QUI ENTRE EN VIGUEUR AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019

Complément d'informations du cabinet de la Ministre Maggie De Block, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique :

## **En quoi consiste exactement ce forfait ?**

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, un forfait de 60 euros sera d'application pour tout le monde. Et ce, peu importe d'où viendra l'ambulance pour aller chercher le patient et le nombre de kms qu'elle devra parcourir pour l'amener à l'hôpital.

*C'est notamment une bonne nouvelle pour les personnes qui habitent dans des zones rurales car pour l'instant, elles peuvent payer jusqu'à plusieurs centaines d'euros pour une intervention.*

*Autre exemple, 2 personnes qui habitent dans la même rue et appellent une ambulance : elles peuvent payer un montant différent si l'ambulance ne part pas du même endroit pour venir les chercher.*

Le nouveau système sera donc plus transparent et plus juste pour le patient, qui bénéficiera d'une sécurité tarifaire. Ce forfait restera plus bas que le montant moyen d'intervention actuel.

## **Est-il aussi appliqué aux ambulanciers privés ?**

Oui, cela concerne toutes les ambulances qui font partie du 112 (aide médicale urgente).

## **Comment fonctionne la tarification aujourd'hui ?**

C'est un forfait basé sur le nombre de kms que doit parcourir l'ambulance pour aller chercher le patient et sur le nombre de kms pour l'amener à l'hôpital.

## **Les ambulances qui doivent faire de plus longues distances et qui ont donc l'habitude de facturer plus ne vont-ils pas être impactés ?**

Non, on tient compte de cet aspect pour le nouveau financement qui sera mis en place en 2019. Des mesures de compensation financières sont prévues. Également pour les courses sans transport (où une ambulance se déplace sans amener le patient à l'hôpital), ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Les services d'ambulances sont associés depuis le début de la réforme.

## **A quoi vont servir les 35 millions d'euros débloqués ?**

A l'augmentation du subside de permanence des ambulances.